

MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA  
REPUBLIQUE A L'OCCASION DE SA RENCONTRE AVEC LES PARTIS  
POLITIQUES.-

=====

BUJUMBURA, 23 octobre 1992

Monsieur le Ministre,

Monsieur les Représentants des Partis Politiques,

Depuis un certain temps, notre pays est engagé dans un processus de démocratisation irréversible. Pour faire aboutir ce processus à la démocratie véritable et conforme aux aspirations du peuple burundais, chaque citoyen, individuellement ou à travers les institutions, les organisations politiques ou autres associations, a été appelé à la contribution. Rechercher les solutions consensuelles, cheminer ensemble vers la démocratie, telle a été et sera toujours notre démarche.

Guidé par ce principe nous avons déjà rencontré, d'abord informellement, puis officiellement les représentants des partis politiques agréés pour discuter de la démocratie et de la poursuite du processus de démocratisation.

Aujourd'hui, nous rencontrons les partis politiques pour tirer les conclusions des rencontres antérieures afin qu'ensemble nous poursuivions le chemin de la démocratie.

Nous voudrions d'abord profiter de cette occasion pour exprimer publiquement nos félicitations à l'endroit des partis politiques. Créer un parti politique exige un sens politique élevé, exige l'engagement, exige beaucoup de courage, de détermination, de patience pour faire adhérer les gens au projet de société que le parti leur propose.

Avant l'adoption de la constitution qui a définitivement consacré le multipartisme, nous avons déjà exprimé nos encouragements pour l'émergence de forces politiques nouvelles, pour la constitution des partis politiques qui rencontrent les vœux du peuple burundais. Maintenant, des burundais se sont engagés et ont créé des partis politiques afin de participer et de contribuer à l'avènement de la démocratie.

Notre souhait le plus ardent est que tous les partis politiques travaillent pour le triomphe de la saine démocratie au Burundi.

.../...

Monsieur le Ministre,

Messieurs les Représentants des partis politiques,

Au cours de cette rencontre, nous voudrions rappeler la démarche burundaise en matière de démocratisation, faire le point sur le processus de démocratisation en cours et préciser les tâches qui nous restent et la manière dont nous allons nous y prendre.

Premièrement nous voudrions rappeler la démarche suivie par notre pays pour démocratiser. Nous nous sommes refusé au mimétisme aveugle, à des solutions d'emprunt apparemment faciles mais porteuses d'incertitudes et de dangers pour la démocratie. Il est de l'intérêt de la démocratie naissante de construire sur du solide. Nous avons à cet effet appelé tous les burundais à la réflexion profonde afin qu'émerge chez nous une démocratie pensée et préparée par nous-mêmes, une démocratie enfantée par tout le peuple burundais.

Les burundais se sont exprimés. Ils ont professé leur foi en les vertus de la démocratie. Ils ont aussi exprimés leurs interrogations, leurs appréhensions, leurs inquiétudes. Ils se sont exprimés pour la démocratisation dans la paix, dans l'ordre. Ils se sont prononcés pour une démocratie qui les rassure, une démocratie qui renforce leur unité, une démocratie qui vient les faire avancer sur le chemin du développement, une démocratie respectueuse des droits de l'homme. Et c'est cette démocratie-là que nous sommes en-train d'édifier. C'est cette démocratie que nous devons mettre en place avec le concours de tous les burundais et des partis politiques en particulier.

Deuxièmement où en sommes-nous dans le processus de démocratisation ?

Le processus de démocratisation au Burundi est en marche depuis quelques années. Plusieurs étapes ont été franchies. Il avance sûrement, au rythme voulu par les burundais. L'année dernière était marquée par l'adoption de la Charte de l'Unité Nationale, le débat national sur la démocratisation des institutions et de la vie politique, et sur le projet de la constitution ; débat préparé et animé par la Commission Constitutionnelle. L'année en cours aura vu la promulgation d'un certain nombre d'instruments juridiques conçus dans la perspective de favoriser l'avènement d'une véritable démocratie ; les plus importants étant la constitution de la République et la loi sur les partis politiques.

Conformément à la constitution et à la loi sur les partis politiques, de nouveaux partis politiques ont été agréés. Maintenant les partis politiques sont là. Ils travaillent sans entraves et au grand jour. Ils sont devenus des partenaires politiques avec qui il faut se concerter pour faire avancer le processus de démocratisation

Troisièmement quelle est l'étape qui nous reste, et quelles sont nos perspectives pour la franchir ?

La constitution de la République, la loi sur les partis et d'autres dispositions légales sont déjà là et sont des instruments juridiques précieux permettant une gestion démocratique des étapes qui s'annoncent. La constitution de la République indique la manière dont la transition actuelle doit être gérée. Elle définit clairement les institutions et précise leurs prérogatives en cette phase de la transition.

Il faut maintenant parachever la démocratisation. Nous abordons en effet la dernière étape de la démocratisation ; celle de mettre en place les institutions conformément à la constitution.

La question qui se pose est celle de savoir comment nous allons la franchir. Cette étape comporte des tâches parfaitement identifiées. Il s'agira d'élaborer et de promulguer un nouveau Code électoral et une nouvelle loi communale conformes à la constitution et au système multipartiste adopté par les burundais. Il s'agira ensuite de fixer de manière plus précise le calendrier électoral. Il s'agira enfin de préparer et d'organiser les élections générales. Ce sont des questions importantes auxquelles nous entendons associer les partis politiques. Notre volonté est de démocratiser en association avec toutes les forces politiques et sociales du pays. Nous en avons pris l'engagement le 10 janvier 1992.

.../...

Nous allons d'abord associer les formations politiques agréés à l'élaboration du Code électoral, à l'élaboration de la loi communale ainsi qu'à la préparation et à l'organisation des élections.

Pour ce faire nous allons incessamment mettre sur pieds une Commission Nationale de Préparation des Elections largement ouverte et représentative. Celle-ci sera composée des représentants des partis politiques agréés, des représentants d'autres institutions étatiques notamment l'Administration, la Magistrature, les Forces Armées, des représentants des Confessions religieuses, des représentants d'autres associations telles les ligues, le syndicat et des représentants du secteur privé, entendez les opérateurs économiques.

En raison de la neutralité politique de leur institution et compte tenu de la nature essentiellement juridique des questions à traiter le Président et le Vice-Président de la Commission seront de hauts Magistrats.

Les autres membres de la Commission seront désignés en concertation avec les responsables des corps auxquels ils appartiennent.

Nous aimerions préciser ici que chaque parti politique aujourd'hui agréé aura deux représentants au sein de la Commission. Nous demandons aux partis de faire le nécessaire afin que leurs noms nous parviennent au plus tard le 26 octobre 1992.

La taille et la composition équilibrée de la Commission seront telles que les partis politiques y soient raisonnablement représentés.

Nous donnons à la Commission le mandat suivant :

Primo, élaborer et proposer au Gouvernement un projet de Code électoral conforme à la Constitution et au contexte multipartiste actuel.

Secundo, élaborer et proposer au Gouvernement un projet de la loi communale révisée dans l'esprit de la nouvelle Constitution de la République.

Tertio, élaborer et proposer au Gouvernement un projet d'organisation des élections générales.

Dans l'exécution de son mandat la Commission devra travailler de façon indépendante et en dehors de toute pression.

Néanmoins, sans anticiper sur les conclusions de la Commission, il est bon de préciser que les partis politiques seront associés à la préparation et à la conduite des élections suivant les modalités que la Commission proposera. Bien plus, dans le souci d'assurer la plus grande transparence aux élections, des observateurs étrangers y seront invités.

Nous allons ensuite associer les partis politiques dans un cadre régulier de concertation entre ceux-ci et l'Exécutif pour faire le point sur les problèmes qui peuvent se poser sur le chemin de la démocratie ; problèmes en rapport avec la collaboration avec l'Administration, problèmes liés aux moyens, problèmes liés à la presse etc... Il nous paraît aujourd'hui nécessaire d'instaurer un cadre de concertation régulière entre les partis politiques et l'Exécutif pour trouver des solutions appropriées. C'est dans ce cadre de concertation que d'autres problèmes ou d'autres questions seront discutés notamment la fixation plus précise du calendrier électoral.

Tout en gardant ouvertes les possibilités de rencontres à d'autres niveaux et chaque fois que de besoin, le Président de la République rencontrera les partis politiques une fois tous les deux mois, tandis que le Premier Ministre les rencontrera une fois le mois.

Monsieur le Ministre,

Messieurs les Représentants des partis politiques,

Nous avons promis aux partis politiques de les associer à la gestion de la transition. Voilà la formule d'association que nous leur proposons ; formule respectueuse de la Constitution de la République, formule adaptée à la démarche burundaise, formule qui cadre parfaitement avec la phase actuelle de la démocratisation.

Certains se sont exprimés pour dire que la démocratie passe obligatoirement par la mise en place d'un Gouvernement de transition. C'est une revendication compréhensible sous d'autres cieux. Mais chez nous, la réalité est tout autre et ceux qui le réclament ne l'ignorent pas.

Premièrement, ils savent bien que la mise en place d'un Gouvernement de transition est une formule qui s'écarte de la démarche burundaise. Depuis un certain temps le Burundi se trouve dans une dynamique de changements caractérisée par l'association de tous les citoyens au débat et à la prise des décisions qui engagent l'avenir de la nation. Hier ils ont adopté la Constitution et ont mandaté le Président de la République à conduire les étapes qui restent vers la mise en place des institutions conformes à la Constitution.

La phase actuelle de la démocratisation s'inscrit dans ce processus initié depuis un certain temps et conduit en accord avec tout le peuple burundais. La logique de notre démarche nous interdit tout retour en arrière. Elle nous impose au contraire d'aller de l'avant en empruntant le chemin le plus sûr, et de franchir au plus vite les étapes qui nous restent.

Deuxièmement ils savent bien que l'expérience du Gouvernement de transition a rarement fait fortune ailleurs. En effet, là où cette voie a été empruntée, le miracle ne s'est pas produit. En raison des divergences profondes, l'entente sur un programme gouvernemental ou le fonctionnement de cette institution fondamentale n'ont pas toujours été au rendez-vous. Plus grave encore, nullement préoccupés par la mission première du Gouvernement, certains consacrent leurs énergies à se combattre, à se détruire à s'éliminer. En tous les cas, ce Gouvernement n'a pas toujours réussi à assurer la paix, la stabilité, la sécurité nécessaires à la poursuite de tout processus de démocratisation.

Et chaque fois le peuple, dont tout le monde se réclame pourtant, a assisté impuissant au dérapage et ses espoirs en la démocratie se sont vite envolés. Les expériences des autres devraient nous inspirer une attitude de prudence vis à vis des solutions toutes faites.

Troisièmement, ils savent bien que cette formule comportent des inconvénients qui risquent de nous détourner de notre objectif majeur : LA DEMOCRATIE.

En effet, comment s'entendre sur la composition d'une équipe dans laquelle chacun est en droit d'avoir sa place ? Comment faire fonctionner une équipe où chacun tire la ficelle de son côté ? Ce gouvernement nous apportera-t-il plus de paix, plus de stabilité ? Apportera-t-il un mieux aux conditions de vie des citoyens ? Nous en doutons énormément ! Et les burundais en doutent. Ils s'en inquiètent même. C'est une formule qui au contraire risque de mettre en cause nos acquis d'aujourd'hui, de remettre en cause nos succès incontestables sur le chemin de l'unité et de la réconciliation. C'est une formule qui risque de compromettre dangereusement nos réformes économiques. C'est une formule de nature à nous enliser, à nous conduire dans les blocages, en définitive à piéger et à étouffer à la naissance la démocratie dont chacun pourtant se réclame.

Monsieur le Ministre,

Messieurs les Représentants des partis politiques,

Le peuple burundais a fait son choix : celui de la démocratie. Ce choix du peuple burundais est aussi le nôtre. Nous voulons démocratiser Honnêtement. Personne ne peut en douter. Nous voulons démocratiser dans le dialogue et la concertation, dans la transparence, en association avec tous. Nous voulons démocratiser dans la légalité. Nous ne pouvons démocratiser par le désordre, par la tricherie, par des formules d'emprunt qui nous conduiraient vers les blocages, vers l'instabilité. Il serait irresponsable de ne pas conjurer les dangers de la démocratie pluraliste que le peuple burundais a pourtant fustigés à maintes reprises. Nous devons rester à l'écoute du peuple et nous interdire tout ce qui pourrait contrarier ses choix, ou compromettre ses espoirs.

Nous voulons démocratiser en empruntant des voies qui sécurisent, des voies qui rassurent, des voies qui garantissent l'avènement d'une démocratie véritable et durable.

Il importe seulement que le Gouvernement en place joue honnêtement le jeu, qu'il travaille dans la légalité, dans la transparence afin de créer les conditions optimales nécessaires à l'avènement d'une véritable démocratie.

Les partis politiques ont un intérêt à partager et à soutenir la vision que nous leur proposons. Car, au bout du compte, elle leur garantit la démocratie qu'ils appellent de tous leurs vœux. Ils doivent avoir une vision à plus long terme. Car il n'est pas loin le temps où sera formé un Gouvernement issu des élections dans lequel les partis politiques gagnants siégeront et travailleront en parfaite harmonie dans l'intérêt du peuple burundais tout entier. C'est notre souhait le plus ardent.

Mais il faut y travailler. Le Gouvernement, les partis politiques et toutes forces politiques et sociales doivent s'y investir. Les partis politiques doivent particulièrement comprendre les enjeux du moment, doivent mesurer leur responsabilité historique, doivent placer au bout de leur combat politique l'intérêt présent et futur du peuple burundais.

Les partis politiques doivent mettre en avant la recherche de la démocratie véritable et durable. C'est dans cette perspective que nous leur demandons d'adhérer à la formule qui nous conduit tout droit à cette démocratie.

JE VOUS REMERCIE.-